



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Niort, le 07 OCT. 2016

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service Agriculture et Territoire

Dossier suivi par :

Fabrice SAGOT

Tél. : 05.49.06.89.70

fabrice.sagot@deux-sevres.gouv.fr

**PROJET DE RETENUES DE SUBSTITUTION  
SUR LES COMMUNES DE PRIAIRES ET SALLES  
AVIS CDPENAF du 30 août 2016**

Deux demandes de permis d'aménager pour la réalisation de réserves collectives de substitution de prélèvements dans le bassin de la Sèvre Niortaise ont été déposées par la Coopérative de l'Eau des Deux-Sèvres – Les Ruralies 79230 Vouillé.

Ces deux projets présentent les caractéristiques suivantes :

N° de dossier	Commune	Lieu-dit	Volume	Surface mobilisée
PA 079 219 16 R0001	Priaires	Champs Verdaïs	317 575 m <sup>3</sup>	7,01 ha
PA 079 303 16 S0001	Salles	La Plaine de Grand Pré	593 159 m <sup>3</sup>	15,59 ha

Dans le cadre de l'instruction réglementaire de ces demandes, l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a été sollicité pour les ouvrages implantés dans les communes ne disposant pas de document d'urbanisme.

A cet effet, la Coopérative de l'Eau des Deux-Sèvres, maître d'ouvrage d'un projet de construction de 19 retenues sur le bassin de la Sèvre Niortaise a été invitée à présenter son projet devant la CDPENAF puis à répondre aux demandes de précisions des membres de la commission.

A l'issue du débat, la CDPENAF a émis un avis favorable selon le résultat suivant :

- avis favorables : 10
- avis défavorables : 0
- abstentions : 3

Le Directeur départemental,

Alain JACOBSONE